



Section de Tarn-et-Garonne

4 octobre 2012 : CHS-CT... Compte-rendu

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Le **procès verbal** de la dernière réunion du comité (du 30 mars 2012), a été approuvé.

Vote : pour : 2 FO, 1 FDSU et 1 CGT

L'Assistant de prévention a présenté les **demandes inscrites sur les registres hygiène et sécurité**. FORCE OUVRIERE a déploré ne pas avoir eu connaissance des demandes avant la tenue de la réunion et a demandé qu'à l'avenir ces informations soient communiquées à tous les membres du CHS-CT. Ont été demandés :

- Nettoyage des vitres de Caussade,
- Déplacement de prises (dans un potelet) + 3 luminaires sur Montech,
- 1 luminaire sur Beaumont,
- 1 luminaire sur St Nicolas,
- 2 luminaires pour PTGC (ex-cadastre),
- 2 luminaires pour la CH de Montauban,
- système permettant l'ouverture des fenêtres sans devoir monter sur les bureaux à Grisolles,
- escabeau avec plate-forme sur Moissac,
- casque téléphonique pour Labastide St Pierre

Le nettoyage des vitres de Valence demandé par FORCE OUVRIERE lors du CHS du 30 mars 2012 va être effectué cette année et financé par la mairie.

FORCE OUVRIERE a de plus relayé les demandes des collègues concernant :

- le remplacement du système de fermeture de la porte d'entrée, la fourniture d'une poubelle et le changement de la lunette des WC pour Verdun,
- le remplacement des rideaux pare soleil, la pose d'un film de discrétion et la mise en place d'une goulotte passe câbles pour la compta/DDFiP,
- 1 luminaire supplémentaire pour Nègrepelisse,
- les portes des boîtes de réception du CDFiP Forestié qui ne s'ouvrent que partiellement,
- le recensement et la mise à jour des trousse de premiers secours.

Service compta/DDFiP
Le film de discrétion déjà acheté va être installé prochainement. Pour résoudre le problème des fils qui entravent la circulation, des prises vont être déplacées et installées dans un potelet.

Les trousse de premiers secours : Leur recensement va être mené par l'assistant de prévention. La délégation départementale de l'action sociale s'occupera du réassortiment sur demande des chefs de services concernés.

L'administration a retenu toutes ces propositions et a fait part de son souhait d'engager 3 actions de mises en sécurité électrique sur St Nicolas, Castelsarrasin et Nègrepelisse.

Sécurité électrique : Des collègues se sont interrogés sur l'utilité et l'utilisation des prises « rouges ». Il a été rappelé que ces prises sont dédiées aux matériels informatiques. Elles ne peuvent être utilisées que pour brancher des appareils munis d'un détrompeur fourni sur demande par la direction.

Le **bilan des opérations programmées en 2012** fait état d'un solde de 9 607 € après prise en compte de la réserve de 20% qui a été débloquée début juillet. Les propositions de **nouvelles actions** retenues (ci-dessus) peuvent donc être financées en totalité (la variable d'ajustement restant l'acquisition des luminaires).

Vote : pour : 2 FO, 1 FDSU et 1 CGT

Le **rapport du médecin de prévention** n'a pu être examiné en l'absence du Dr DIAZ qui s'est blessé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le **questionnaire sur l'évolution des risques professionnels**, prévu à l'ordre du jour ne semble plus être d'actualité. La centrale s'orienterait vers une nouvelle version de ce questionnaire.

Le **guide de prévention du risque amiante**, élaboré au niveau du ministère en collaboration avec notamment les fédérations syndicales dont FORCE OUVRIERE, a été présenté par l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail). Ce guide fait le point sur la réglementation en vigueur en mars 2012 et définit un cadre de travail pour la gestion des bâtiments en intégrant les prescriptions du plan d'action ministériel « amiante » de 2009. Le décret 2011-629 du 3 juin 2011 y a été intégré mais les décrets de 2012 n'y figurent malheureusement pas. (guide en ligne sur Alizé : http://monalize.alize/gcp/webdav/site/alize/shared/alize/06_espace_des_directions/SG/pdf/guide_prevention_amiante.pdf)

Décret 2011-629 du 3 juin 2011

L'objet principal de ce décret est de restructurer la réglementation afin d'en améliorer l'application et la lisibilité, sans toucher aux grands principes du dispositif de protection de la population générale dans les immeubles bâtis qui préexistent. Il

comprend cependant, en comparaison avec l'ancien dispositif, quelques obligations supplémentaires comme :

- l'extension de la liste des matériaux susceptibles d'exposer les occupants en cas de manipulation (liste B) ;
- l'obligation de constats et de mesures d'amiante dans l'air après des travaux effectués sur des matériaux de la liste B,

lorsque ceux-ci sont effectués à l'intérieur des bâtiments ;

- l'obligation pour le propriétaire d'informer le préfet dans le cas où des matériaux dégradés susceptibles d'exposer les occupants à des fibres d'amiante (liste A) sont repérés ;
- le renforcement des conditions d'accréditation des laboratoires qui réalisent les mesures d'amiante dans l'air (empoussièrément) et l'abandon de la procédure d'agrément de ces laboratoires

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), Clapets/ volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Nous sommes actuellement dans l'attente de la décision de la centrale concernant le **Désamiantage du CDFiP de Montauban**. Cette décision (favorable ou non) devrait intervenir avant la fin de l'année... suite au prochain CHS ! La direction a programmé des mesures d'empoussièrement et une mise à jour de tous les DTA (Dossier Technique Amiante). Ces mesures d'empoussièrement pour lesquelles FORCE OUVRIERE n'était pas favorable (voir compte rendu du CHS du 30-03-2012) seront prises en charge sur la DGF de la direction.

Désamiantage CDFIP Montauban - Historique

Début 2011 : Lancement de l'étude de faisabilité,

Août 2011 : remise (à la direction) de l'étude de BETEM.

Sept 2011 : Après consultation de la centrale, l'étude de BETEM est mise à jour.

8 nov 2011 : La version 2 de l'étude de BETEM est communiquée au CHS. **Nous sommes dans l'attente d'une décision de la centrale.**

30 mars 2012 : La décision de la centrale est annoncée au CHS : Demande d'une nouvelle étude par un second cabinet !

6 avril 2012 : Expertise sur site par les cabinets LBE et ARGILIUM.

Sept 2012 : Remise de l'étude (à la direction) des cabinets LBE/ARGILIUM.

21 sept 2012 : Conférence téléphonique entre notamment DDFiP82, Centrale et cabinets LBE/ARGILIUM.

4 oct 2012 : L'étude remise par les cabinets LBE/ARGILIUM n'est pas communicable en l'état !!! **Nous sommes dans l'attente d'une décision de la centrale.**

Dans cette affaire, il semblerait que le coût de l'opération soit plus déterminant que la santé des agents !!!

La direction nous a présenté le **Tableau de Bord de la Veille Sociale (TBVS) au 1^{er} semestre 2012**. Ce document avait déjà été examiné en CTL (voir compte rendu du CTL du 20/09/2012).

FORCE OUVRIERE s'est pleinement saisi de cet outil qui peut permettre au travers d'indicateurs chiffrés de détecter des situations à risque. Ces chiffres restitués globalement au niveau du département ne permettent pas de cibler les éventuels problèmes dans les postes ou services. Nous avons demandé des éléments plus précis qui permettraient de rechercher les moyens d'améliorer les conditions de vie au travail. La direction a proposé qu'un groupe de travail soit réuni pour définir quels indicateurs pourraient être restitués par service tout en préservant l'anonymat des agents.

La version 2012 du **DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est présentée par risque et non plus comme dans les versions antérieures par site. Cette nouvelle présentation permet d'identifier plus facilement les risques mais ne permet plus de cibler les sites à problèmes multiples.

Sa mise à jour a été effectuée sur la base des remontées des services. Malheureusement, tout le monde n'a pas répondu ! L'an prochain, cette mise à jour sera complétée par un recensement des risques par l'Assistant de Prévention ainsi que par l'envoi direct d'un questionnaire à chaque agent et la tenue de réunions sur sites.

La direction a établi à la suite du DUERP un **Programme Annuel de Prévention (PAP)**. Elle a hiérarchisé les actions selon la gravité du type de risque, évaluation pondérée de manière subjective en leur attribuant une cotation de 1 à 10.

On peut ainsi retrouver le risque « Incendies, Explosion » coté – 1 – alors que le risque « Amiante et Autres fibres » est coté –3-.

Vote : pour : 2 FO, 1 FDSU et 1 CGT (*FORCE OUVRIERE a voté pour le PAP dans la mesure où tous les risques identifiés ont été pris en compte*)

QUESTIONS DIVERSES

1. La formation des membres du CHS prévue suite aux élections professionnelles de 2011 se tiendra au 1^{er} trimestre 2013.
2. Dans le cadre de la révision des lieux de consultation de la médecine de prévention, la Centrale a demandé aux CHS locaux un avis sur la localisation des points de consultation. En ce qui concerne le Tarn et Garonne, le CHS a émis un avis favorable au maintien du cabinet médical sur Montauban.
Vote : pour : 2 FO, 1 FDSU et 1 CGT
3. Projet de travaux visant à assurer une meilleure intégration matérielle d'une personne souffrant d'un handicap moteur sur le site de Moissac. FORCE OUVRIERE a interrogé la direction sur l'avancement du dossier transmis à la CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées). La CRIPH dispose en effet d'un budget spécifique permettant de financer ce type d'aménagements. La direction nous a indiqué qu'à ce jour, le dossier n'a toujours pas été examiné. Cependant, une chaise d'évacuation a été commandée sur le budget de la DDFiP.

Vos représentants FORCE OUVRIERE en CHS-CT : Jean-Pierre MAURIE, Ariel FAURE,
Alexandre AUDOYNAUD, Anne DIDELIN.

Extraits de la Déclaration liminaire FO Finances au CHS-CT Ministériel du 11 juillet 2012

*[...] Pour **FO Finances**, un État qui sacrifie les emplois publics dans les domaines de la fiscalité, du recouvrement de l'impôt, de la protection de l'économie, du consommateur, de l'aide aux entreprises et à l'industrie, est un État qui s'affaiblit et qui ne se donne pas les moyens d'une politique de croissance. C'est la raison pour laquelle **FO Finances** refuse toute politique qui considère les missions régaliennes fiscales, économiques, et industrielles comme « non prioritaires ». A l'heure où la disparition des services publics, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, a été très fermement condamnée par les citoyens, il ne saurait être question pour **FO Finances** d'accepter sous une forme ou une autre de nouvelles suppressions d'emplois.*

*D'autant que pour les directions, l'insupportable, en la matière, a été atteint depuis bien longtemps. Aussi, l'annonce du Premier Ministre de **supprimer 2,5% des emplois**, soit environ 12 000 suppressions, dans nos Ministères, pendant les trois prochaines années, cumulées à une **baisse des crédits de fonctionnement et d'intervention de 7%** sont, pour **FO Finances** inacceptables. Les restructurations permanentes, conjuguées aux suppressions d'emplois et la course effrénée à la performance avec des objectifs matériellement et humainement impossibles à atteindre ont eu pour conséquence **une détérioration des conditions de travail**.*

*[...] **FO Finances** continue d'exiger l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les modes de management, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs préventeurs avec notamment, le recrutement de Médecins de Prévention dans les 10 départements qui en sont dépourvus et dans les départements insuffisamment pourvus ; le recrutement d'Inspecteurs Santé Sécurité au Travail supplémentaires, la reconnaissance des sites amiantés dont le Tripode, des moyens supplémentaires à allouer au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).*

*Au regard des préoccupations et des attentes des personnels, **FO Finances** n'admettra pas une atteinte aux crédits ministériels et aux moyens alloués à la Santé Sécurité au Travail qui doivent demeurer **une priorité budgétaire** et être à la hauteur des attentes des personnels et des engagements pris. **FO Finances** a été attentive aux propos présidentiels tenus ces dernières semaines et pense que l'austérité ne peut pas être une réponse à la crise économique. Malheureusement, pour **FO Finances** rien n'indique à travers les premières annonces gouvernementales que cette orientation s'appliquera aux personnels des Ministères de Bercy.*

***FO Finances** mettra tout en oeuvre, dans les prochaines semaines pour combattre la politique d'austérité à laquelle se résignent nos nouveaux interlocuteurs ministériels afin que la politique ministérielle Santé Sécurité au Travail et le réseau des acteurs de prévention de nos Ministères soient consolidés et renforcés dans l'intérêt des agents.*